

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT VINGT ET UNIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 27 juillet 1989, à 10 heures

Président : M. Luvsandorjiin Bayart (Mongolie)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 521ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui son examen du point 4 de l'ordre du jour intitulé "Armes chimiques". Cependant, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Norvège et du Chili. Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, l'Ambassadeur Huslid.

M. HUSLID (Norvège) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois de juillet. Je suis convaincu que votre talent et votre expérience seront les garants de la conduite efficace de nos négociations durant ce mois.

Je ne ferai pas aujourd'hui de déclaration de principe étant donné que le Secrétaire d'Etat Helga Hernes en a prononcé une à la fin de la session de printemps. Mon intervention se limitera à présenter deux documents de travail qui ont été distribués aux délégations. Celui qui porte la cote CD/936 concerne la vérification des allégations d'emploi d'armes chimiques et contient les principaux résultats des recherches effectuées l'an passé à la Division de toxicologie environnementale de l'Etablissement norvégien de recherche en matière de défense, à Kjeller près d'Oslo. L'autre (CD/935) a trait à la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et donne un bilan récent du programme norvégien de vérification sismique. Ces deux documents traitent de programmes de recherche qui font l'objet, depuis un certain temps déjà, de contributions norvégiennes à la Conférence du désarmement.

Le document de travail sur la vérification des allégations d'emploi d'armes chimiques constitue un résumé du rapport de recherche de cette année, qui sera présenté sous peu au Comité spécial des armes chimiques. L'Etablissement norvégien de recherche en matière de défense a introduit cette année une nouvelle technique d'analyse pour la vérification des allégations d'emploi d'armes chimiques. Cette technique est appelée chromatographie en phase gazeuse à volume de tête et permet d'analyser directement les échantillons sans procédures de purification préliminaire. Utilisant cette technique simplifiée, les recherches se poursuivent en vue de mettre au point les procédures à appliquer par une équipe d'inspection internationale.

Les recherches ont été axées en 1989 sur l'application de cette nouvelle technique. Deux séries d'expériences sur le terrain ont été effectuées : l'une en février et l'autre en juin. Dans le premier cas, quatre matières d'échantillonnage différentes ont été contaminées avec un milligramme de sarin et de soman (agents neurotoxiques) et exposées à l'extérieur aux conditions météorologiques existantes. Des échantillons ont été prélevés à des intervalles différents à des fins d'analyse pour avoir une idée du taux de dégradation des agents. Dans le cadre de la seconde expérience, le nombre des agents a été porté à cinq : tabun, sarin, soman, gaz moutarde et méthylphosphonate de diisopropyle. Le nombre des matières d'échantillonnage

(M. Huslid, Norvège)

a été porté à dix. L'analyse a été effectuée après deux et quatre semaines. Une expérience séparée a eu lieu afin d'évaluer l'influence des températures durant le transport des échantillons.

Je n'entrerais pas dans le détail de ces expériences qui m'entraînerait trop loin et me limiterai au document de travail et au rapport de recherche. Dans ce contexte, je voudrais souligner le lien étroit qui existe entre ce programme de recherche et les négociations consacrées à l'article IX de la convention sur les armes chimiques. Conjointement avec le Canada, la Norvège a présenté, comme vous le savez, une proposition relative à une annexe de cet article sur les procédures générales de vérification des allégations d'emploi d'armes chimiques (CD/766 du 2 juillet 1987). Etant donné les progrès réalisés dans les négociations sur les principes directeurs pour l'inspecteur international, le temps devrait être maintenant venu d'examiner les moyens d'incorporer dans la convention les problèmes spécifiques concernant la vérification des allégations d'emploi d'armes chimiques.

Avant de quitter le sujet de nos négociations relatives à la convention sur les armes chimiques, je voudrais informer la Conférence que les autorités norvégiennes ont l'intention d'effectuer vers la fin de l'année une inspection expérimentale nationale d'une installation de production.

La Norvège contribue depuis 1982 aux travaux de la Conférence du désarmement sur les mesures de vérification sismologique d'une interdiction complète des essais nucléaires. En particulier, les documents qu'elle a présentés ont porté sur divers aspects d'un futur système mondial d'échange international de données sismiques, tel que l'envisage le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. La Norvège a toujours maintenu qu'un tel système mondial devait tirer parti des progrès techniques constants et rapides des instruments sismiques, de la transmission des données et des systèmes informatiques. Nous nous félicitons donc du consensus auquel est maintenant parvenu le Groupe d'experts scientifiques sur cette question. Je vous réfère à cet égard au cinquième rapport du Groupe récemment publié (CD/903). Marquant une nouvelle étape importante des travaux accomplis par le Groupe, le rapport décrit de quelle façon les progrès techniques et scientifiques récents peuvent être appliqués à la conception d'un système moderne d'échange international de données sismiques. Ce travail a pour objet d'accroître la fiabilité de la surveillance de l'application d'un futur traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le document de travail que nous présentons aujourd'hui sous la cote CD/935 dresse un bilan récent du programme norvégien de vérification sismique. Il présente succinctement les résultats de l'exploitation des deux stations complexes régionales situées en Norvège, NORESS au sud et ARCESS au nord du pays. Ces deux stations font appel aux techniques les plus modernes de la sismologie et se sont révélées exceptionnellement efficaces pour détecter de petits événements sismiques, à la fois proches et éloignés. Cela souligne l'importance de la proposition norvégienne selon laquelle le réseau mondial devrait, dans la mesure du possible, comprendre des stations sismiques complexes de petite ouverture. En outre, le document de travail traite

(M. Huslid, Norvège)

du deuxième Essai technique que va effectuer le Groupe d'experts scientifiques, offre des vues sur un système de traitement intégré pour les réseaux de stations complexes et donne des informations sur le nouveau Centre national de données de la Norvège.

Comme l'a annoncé en avril le Secrétaire d'Etat Hernes, la Norvège envisage d'organiser à Oslo, en février 1990, un atelier consacré aux stations complexes régionales et à leur utilisation dans la recherche sur la vérification sismique. Cet atelier sera accueilli par le Ministère norvégien des affaires étrangères et par NORSAR. Les membres du Groupe d'experts scientifiques feront partie des participants invités à l'atelier, qui portera sur des problèmes techniques parmi les plus importants dans le domaine de la vérification sismologique. Les actes de l'atelier seront mis à la disposition de la Conférence du désarmement et seront également communiqués à la communauté scientifique.

Pour terminer, je voudrais rappeler le grand intérêt porté par la Norvège aux efforts déployés dans le présent organe de négociation. Nous espérons que les deux documents que nous avons présentés aujourd'hui apporteront une contribution utile aux travaux de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Norvège pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant du Chili, M. Romero.

M. ROMERO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Permettez-moi tout d'abord, à l'occasion de cette première intervention du Chili à la Conférence du désarmement, de vous féliciter, Monsieur le Président, vous et le distingué représentant du Mexique, votre prédécesseur, de la manière dont vous avez conduit les travaux de la Conférence en cette seconde partie de la session de 1989. Je tiens aussi à remercier toutes les délégations qui, au début de l'année, ont fait que le Chili a pu être admis comme Etat non membre de la Conférence.

Notre décision de participer au débat repose sur le fait que, dans sa conduite des affaires extérieures, le Chili a toujours respecté les principes juridiques fondamentaux de la non-ingérence, de l'autodétermination des peuples et du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Par conséquent, il est en faveur de la solution pacifique de tous les conflits et estime que le désarmement est un moyen d'assurer le progrès et le bien-être de l'humanité.

D'autre part, mon pays constate avec satisfaction qu'au terme d'une décennie qui, pour la plus grande partie, a été marquée par un piétinement, voire un recul dans presque tous les domaines liés au désarmement, il se dessine un processus prometteur qui offre des possibilités réelles et concrètes de préserver la paix et la sécurité internationales et d'instaurer la justice dans le monde.

Ce qui précède n'est que le résultat encourageant des actions entreprises par de nombreux Etats pour rétablir une confiance réciproque entre les membres de la communauté internationale. Les grandes puissances ont joué à cet égard

(M. Romero, Chili)

un rôle important, elles qui, dans le cadre d'un bilatéralisme réactivé, ont conclu d'importants accords ayant contribué à créer le climat nouveau dans lequel se développent actuellement les relations internationales.

Cela, que nous accueillons avec satisfaction et qui nous remplit d'optimisme, devrait nous amener à songer à l'occasion quasi unique qui nous est offerte d'avancer sur la voie du règlement des problèmes divers et importants auxquels nous restons confrontés dans la sphère du désarmement. C'est pourquoi le Chili estime que le renouveau du bilatéralisme dont je viens de parler doit s'accompagner de l'apport d'un élan nouveau aux négociations multilatérales. Celles-ci constituent en effet le moyen de tenir compte, sans discrimination ni exclusives odieuses, de tous les intérêts des membres de la communauté mondiale. A ce propos, le Chili réaffirme qu'il est urgent de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Or, cette Conférence est l'instance indiquée entre toutes pour assumer cette importante fonction. C'est pourquoi nous tenons à assister aux négociations. Nous sommes disposés à coopérer à toutes les initiatives qui pourraient appeler notre soutien et nous nous tenons à la disposition du Bureau, des présidents des divers groupes de travail, du secrétariat et des distinguées délégations ici présentes pour collaborer avec eux en toute matière jugée pertinente.

Malheureusement, pour des raisons financières étroitement liées à notre condition de pays en développement, nous ne pouvons pas être représentés ici par une délégation ayant les caractéristiques de beaucoup d'autres. Mais cela ne doit pas nous empêcher d'exprimer notre point de vue ni de saisir la Conférence de documents de travail qui, selon nous, pourraient apporter une contribution à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour. Nous l'avons déjà fait pour la question de l'espace. Parallèlement, certains de nos fonctionnaires perfectionnent leur connaissance des dossiers spécialisés du désarmement et l'un d'entre eux a eu l'occasion, dont nous nous félicitons, de participer cette année au programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement.

Le climat nouveau auquel j'ai fait allusion a également eu des effets positifs à l'échelon régional latino-américain. Nos peuples et gouvernements ont pu constater qu'il était possible d'arriver au désarmement et à la paix pour peu que ceux qui sont appelés à prendre les décisions soient effectivement animés de la volonté politique nécessaire. Mais que les accords internationaux accroissent la sécurité et garantissent la paix n'est pas suffisant. Il faut en même temps, selon nous, que les importantes ressources financières libérées par ces accords soient orientées vers la coopération internationale, en particulier en faveur des pays en développement qui rencontrent aujourd'hui de très graves problèmes d'endettement et de marasme économique. Des mesures de cette nature contribueraient à jeter les bases d'une solidarité véritable ainsi que de la justice dans le monde.

Je voudrais maintenant consacrer quelques minutes à un exposé des vues générales de mon pays sur plusieurs des sujets du ressort de la Conférence.

(M. Romero, Chili)

Tout d'abord, les négociations menées au sein de cette instance devraient faire une place prioritaire à la question du danger nucléaire, en raison de sa nature et de ses incidences. Le Chili a résolument soutenu les accords auxquels sont parvenues les deux grandes puissances militaires et qui ont culminé, en décembre 1987, dans la conclusion du Traité sur l'élimination des armes nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée. Il a par ailleurs soutenu les négociations en vue de la réduction des armes stratégiques. Nous pensons que des initiatives de cette nature aident non seulement à réduire les risques de conflit à l'échelle mondiale mais aussi à renforcer la confiance internationale et à permettre des progrès tangibles en vue de la limitation des armements classiques. A ce sujet, nous estimons positive l'évolution qui s'est produite en ce qui concerne le concept de "dissuasion stratégique", concept qui au fond servait d'argument pour améliorer la capacité des armes sur le plan qualitatif et quantitatif, ce qui a eu pour conséquence que les puissances concernées se sont livrées à une course aux armements effrénée.

S'agissant de la démilitarisation de l'espace, mon pays est favorable à l'élimination complète de tous les types d'armes, nucléaires ou autres. Il convient de faire ressortir à ce sujet que le Chili a signé en 1963 le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et qu'il est par conséquent tenu à en respecter les dispositions. S'il n'a pas signé le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, c'est parce qu'il n'était pas d'accord avec la formule convenue pour la vérification du respect de cet instrument; mais, de toute évidence, il appuie les nobles objectifs qui ont présidé à sa conclusion en 1971.

Pour ce qui est des armements classiques, c'est là une question qui nous préoccupe profondément. Elle touche en particulier les pays dotés d'armes nucléaires qui, dans l'impossibilité d'avoir recours à ces armes, ont consenti un vaste effort technique dans ce domaine. Ils sont parvenus à un degré d'efficacité remarquable mais ils se sont trouvés engagés en même temps dans une course aux coûts prohibitifs. La concurrence à laquelle se livraient les principales puissances a gagné à son tour les autres pays développés et, par la suite, des pays moins développés ont été pris dans l'engrenage.

Les possibilités de progresser sur la voie du désarmement sont donc entravées par cette concurrence de caractère aussi bien qualitatif que quantitatif, puisque le facteur décisif en ce qui concerne la prévention de conflits éventuels est la recherche de techniques militaires toujours plus efficaces et que ce phénomène engendre une obsolescence prématurée des techniques existantes. C'est pourquoi nous estimons qu'il faut mettre davantage l'accent sur l'adoption de mesures concrètes tendant à freiner la course aux armements sur le plan qualitatif. D'autre part, nous pensons que, pour arrêter le perfectionnement des armes, il faudrait mener les travaux dans une optique soucieuse de garantir la sécurité des Etats, sans oublier leur droit de légitime défense, nationale et collective, énoncé dans la Charte des Nations Unies.

(M. Romero, Chili)

J'ai réservé pour la fin de ma déclaration une brève analyse de la question relative aux armes chimiques, qui a pris une importance vitale ici et fait actuellement l'objet de débats en séance plénière. Le Comité spécial chargé d'en traiter a accompli des progrès, mais ceux-ci sont insuffisants par rapport au mandat qui avait été confié à la Conférence du désarmement aux termes de la Déclaration finale adoptée lors de la Conférence sur les armes chimiques qui a eu lieu à Paris, en janvier dernier. Si le Chili a participé à cette conférence, c'est parce qu'il était convaincu que les armes chimiques doivent être définitivement interdites et éliminées dans les délais les plus brefs possibles, vu la nature particulièrement cruelle de leur toxicité, leurs effets sur l'environnement, les destructions massives qu'elles entraînent, la difficulté ou l'impossibilité d'en contrôler la diffusion et l'orientation et compte tenu aussi du risque de les voir tomber entre les mains de terroristes ou d'irresponsables. Par ailleurs, le seul fait qu'un pays soit soupçonné de posséder des armes chimiques engendre immédiatement autour de lui un sentiment de menace, qui favorise l'escalade de la méfiance et accroît les tensions internationales.

Il n'est pas dans notre intention d'étudier de manière détaillée et technique le projet de convention que négocie la Conférence; mais nous pensons que le futur traité, tout en garantissant l'établissement d'un mécanisme de vérification efficace, universel, obligatoire, égalitaire et non discriminatoire, devrait être suffisamment explicite quant au fait que les contrôles nécessaires pour empêcher la fabrication d'armes chimiques ne doivent en aucun cas constituer un obstacle au développement de l'industrie chimique à des fins pacifiques, ni servir de prétexte à des actions qui auraient d'autres buts. Lesdits contrôles devront en outre s'exercer en harmonie avec le principe de la souveraineté des Etats. De même, il devrait être établi que les Etats utilisant des agents chimiques, même à des fins non interdites par la Convention, seront tenus de satisfaire aux exigences d'un système de responsabilité objective en cas de dommages causés, que ceux-ci soient directs, indirects ou à effet retardé. Il faudrait également réglementer le phénomène de la pollution transfrontière, et prévoir, en cas d'accident, l'application du principe selon lequel un pays ne peut utiliser son territoire au préjudice de pays tiers. Il faudrait enfin considérer diverses autres questions comme celle de l'engagement pris par toutes les parties de détruire les armes chimiques se trouvant en leur possession ou sous leur contrôle, ou celle de l'établissement d'un cadre de référence plus précis pour l'utilisation de substances chimiques aux fins du maintien de l'ordre public. Ce concept demande à être défini plus avant, de manière à ce qu'il ne soit pas laissé de porte ouverte pour l'emploi de certaines substances qui, sans être létales, peuvent avoir des conséquences excessivement nuisibles pour la santé des populations. Il est urgent de redoubler d'efforts pour arriver le plus rapidement possible à des accords définitifs en la matière.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Chili pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Il n'y a plus d'autres orateurs inscrits pour aujourd'hui et je constate qu'aucun représentant ne souhaite prendre la parole pour le moment.

(Le Président)

J'ai demandé au secrétariat de distribuer aujourd'hui le calendrier des réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires doivent tenir la semaine prochaine. Selon la pratique établie, les présidents des organes subsidiaires ont été consultés et le calendrier, donné à titre d'indication, pourra être modifié. Cela étant, je propose que nous adoptions le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Comme la séance plénière d'aujourd'hui est la dernière du mois, permettez-moi de prononcer, en ma qualité de Président de la Conférence, quelques mots pour clore la présidence de la Mongolie en juillet.

Comme vous le savez, j'ai procédé durant le mois à des consultations sur diverses questions concernant les modalités d'examen des points 1, 2, 3 et 7 de l'ordre du jour, ainsi que l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement et l'élargissement de sa composition.

Je voudrais m'arrêter plus particulièrement sur les consultations en cours visant à faciliter les progrès sur le point 1 de l'ordre du jour intitulé "Interdiction des essais nucléaires". Vous vous rappellerez que, le 6 juillet, j'avais souligné l'importance des efforts entrepris par l'Ambassadeur Yamada du Japon et j'avais encouragé à poursuivre ses consultations individuelles officieuses. Bien que des divergences persistent encore, il me semble que nous sommes enfin près de parvenir à des modalités adéquates et acceptables pour l'examen de ce point. Durant le mois de juillet, un certain nombre de délégations ont parlé de cette question capitale en plénière et ont exprimé leurs positions, à titre individuel et au nom de divers groupes d'Etats. J'espère que l'Ambassadeur Yamada poursuivra ses consultations et je lui souhaite de réussir dans son entreprise.

En ce qui concerne les consultations consacrées au cadre d'examen des points 2, 3 et 7 de l'ordre du jour, il n'a malheureusement pas été possible jusqu'ici de parvenir à un accord. Je pense néanmoins qu'il pourrait nous être utile de réexaminer, dans le cas du point 2, les dispositions de 1987. Comme vous vous en souvenez, nous avons pu, lors de cette session, mener un débat utile sur les questions touchant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

J'ai également tenu avec les présidents des Comités spéciaux des consultations sur le calendrier concernant la soumission des différentes parties du rapport annuel. On a souligné que les rapports des organes subsidiaires devraient être transmis progressivement au secrétariat pour éviter des retards dans la documentation. Un calendrier a donc été adopté pour la présentation des projets de rapport. Je suis certain que les présidents des Comités spéciaux feront de leur mieux pour respecter les délais.

En réponse à l'invitation qui lui a été faite par le Comité préparatoire de la troisième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur le fond des mers, la Conférence a également tenu une réunion officieuse en vue d'examiner de nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour prévenir une course aux armements sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol. Je crois que les discussions ont été utiles et ont permis aux intéressés de présenter leurs vues sur cette importante question.

(Le Président)

Un certain nombre de délégations, tout en soulignant le rôle central de la Conférence du désarmement, ont exprimé leur préoccupation à l'égard de la crédibilité de cette instance étant donné l'écart qui existe entre les objectifs déclarés et les résultats obtenus. Je ne puis que partager cette préoccupation. La question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence mérite donc un examen sérieux de notre part.

Le mois qui nous reste avant la fin de la session de cette année devrait être pleinement consacré à la recherche de solutions appropriées aux questions en suspens que je viens d'évoquer. J'espère de même que les organes subsidiaires qui travailleront en août redoubleront d'efforts en vue d'accomplir durant ce mois davantage de résultats substantiels.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude sincère à toutes les délégations qui m'ont aimablement accordé leur appui et leur concours, grâce auxquels ma tâche a été rendue plus aisée. Le mois écoulé a été, pour ce qui me concerne, une période mémorable et extrêmement enrichissante. Je souhaite la réussite à mon successeur, l'Ambassadeur Benhima du Maroc, et tiens à l'assurer de l'entière coopération de ma délégation.

Je voudrais aussi remercier très sincèrement le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Komatina, et le Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Berasategui, pour leur collaboration et leur précieux concours. Mes remerciements vont également aux autres membres du secrétariat, aux interprètes, aux traducteurs et au personnel du Service de conférence, pour leur dévouement et leur aide.

Ainsi se termine ma déclaration de clôture.

Avant de lever la séance, je voudrais rappeler que le Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires se réunira dans cette même salle, immédiatement après la plénière.

Comme il n'y a plus d'autres questions à examiner, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 1er août, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 40.
